Conseil communal du 21 avril 2026

Notes de synthèse

Séance publique

1. CCATM : MODIFICATION DES MEMBRES DU QUART ET DU HORS QUART COMMUNAL :

Il est proposé au Conseil de :

- prendre acte de la démission d'un membre suppléant du hors quart communal, représentant le secteur patrimoine au sein de la CCATM
- prendre acte de la modification des représentants de la majorité, introduite par le groupe PS, dans le quart communal de la CCATM
- remplacer le membre suppléant du hors quart communal, représentant le secteur patrimoine
- désigner les nouveaux membres du quart communal, représentant la majorité au sein de la CCATM, à savoir :
  - sur proposition de la majorité :

	Effectifs	Suppléants
1	MASURELLE Didier (PS)	WAMBERCHIES Philippe (PS)
2	PALERMO Gianni (PS)	OLIVIER Emeline (PS)

2. HYGEA : COMITE DE SURVEILLANCE DU FONDS DE RESERVES - PROPOSITION DE REPRESENTANTS :

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la proposition de désigner, en qualité de représentants de la Ville, Mme MONIER Florence, Bourgmestre, et M. BRICQ Jérémy, Echevin de la propreté publique et de l'environnement, au sein du comité de surveillance du Fonds de réserves d'HYGEA.

3. PROROGATION DE L'INTERCOMMUNALE DE SANTE HARMEGNIES-ROLLAND :

Il est proposé au Conseil de remettre un avis favorable quant à la prorogation de l'Intercommunale de Santé Harmegnies-Rolland pour une durée de six ans, soit jusqu'au mois d'août 2033.

4. VILLE : COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2025 - ARRET :

Il est proposé au Conseil d'arrêter les comptes annuels 2025 établis par la Directrice financière.

5. DIRECTRICE FINANCIERE : AVIS DE LEGALITE ET D'INITIATIVE - RAPPORT DE SYNTHESE : EXERCICE 2025 - INFORMATION :

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de la synthèse des avis de légalité et d'initiative remis entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Notes de synthèse

6. VILLE : MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N°1 - EXERCICE 2026 : ARRET :

Il est proposé au Conseil d'arrêter la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2026.

7. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20260005) : RENOVATION DE LA TOITURE ET DE LA FACADE DE LA MORGUE DE TERTRE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de rénovation de la toiture et de la façade de la morgue de Tertre.

8. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20260007) : ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'entretien extraordinaire de voiries.

9. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION DE CHICANES A LA RUE DE VACRESSE A 7331 BAUDOUR :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage créant, dans la rue de Vacresse à Baudour, des zones d'évitement striées.

10. CONVENTION D'OCCUPATION DES JARDINS DU CLOITRE : RESILIATION :

Il est proposé au Conseil de résilier la convention de mise à disposition de l'infrastructure dénommée « Les Jardins du Cloître » sise Grand'Place 37 à Saint-Ghislain, conclue avec l'ASBL SEPTEM et approuvée par le Conseil communal le 18 décembre 2023 et fixer la durée du préavis à six mois, lequel prendra cours le 1er mai 2026.

11. AVENIR DE L'INSTITUTION PROVINCIALE : CONSULTATION DU CONSEIL COMMUNAL :

Il est proposé au Conseil de :

- affirmer son adhésion de principe à une réforme des provinces, mais rejette fermement toute réforme improvisée, incomplète ou porteuse d'un recul démocratique et d'un affaiblissement des services publics et du statut du personnel provincial
- demander la suspension du processus actuel afin de permettre un débat large, approfondi et démocratique associant le Parlement Wallon, les communes, les provinces, les acteurs de terrain, les partenaires sociaux, le monde académique et les citoyens
- conditionner tout transfert de compétences à des garanties claires, chiffrées et pérennes en matière de gouvernance, de financement, de personnel, de patrimoine et de maintien de la qualité des services rendus à la population
- exiger le respect strict de la neutralité budgétaire pour les communes et les citoyens, évaluée territoire par territoire, ainsi que la lutte contre toute aggravation des inégalités fiscales et territoriales
- demander que la réforme s'inscrive dans une réflexion globale sur l'organisation territoriale de la Wallonie et sur la supracommunalité, fondée sur les besoins réels des bassins de vie et une logique « bottomup »
- charger le Collège communal de transmettre la présente délibération au Gouvernement Wallon, au Parlement Wallon et aux instances représentatives des pouvoirs locaux.

Notes de synthèse

12. PLAN DE COHESION SOCIALE : RAPPORTS FINANCIERS 2025 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver :
- le rapport financier 2025 du Plan de Cohésion Sociale
- le rapport financier 2025 de l'Article 20.

13. STAGES ACTION JEUNES : REVISION DU REGLEMENT - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil de :
- marquer son accord sur les modalités suivantes :
  - appliquer les modalités « Action Jeunes » aux stages sportifs, éducatifs, culturels… à finalité sociale
  - maintenir les tarifs actuels des stages pour bénéficier de la réduction "Action Jeunes" :
    - 50 EUR/stage de 5 journées entières (8 heures)
    - 30 EUR/stage de 5 demi-journées (4 heures)
    - 5 EUR/repas (facultatif)
  - tolérer qu'une association réclame un montant supérieur mais que celui-ci ne peut en aucun cas dépasser :
    - 75 EUR pour un stage de 5 journées de 8 heures (6 heures d'activités minimum avec organisation obligatoire d'une garderie avant et après pour le temps restant)
    - 40 EUR pour un stage de 5 demi-journées de 4 heures (3 heures d'activités minimum avec organisation obligatoire d'une garderie avant et après le temps restant)
  - maintenir l'intervention de la Ville au montant maximum de 25 EUR/stage
  - autoriser les associations à organiser une garderie avant et après les heures d'activités sportives et culturelles. Celle-ci sera limitée à 2 heures maximum par jour et son coût ne pourra dépasser 1,50 EUR/heure. Les frais de garderie ne seront pas compris dans le prix du stage
  - aligner le coût des stages culturels sur celui des stages sportifs
  - permettre aux antennes communales d'organiser plus de 2 stages Action Jeunes par an si l'enveloppe budgétaire le permet
- approuver le règlement "Action Jeunes" tel que modifié.

14. BIBLIOTHEQUE : DELEGATION DE LA COMPETENCE DE DECLASSEMENT :

Il est proposé au Conseil de déléguer la compétence de déclasser les documents et ouvrages de la Bibliothèque "La Rollandine" et de la Ludothèque au Collège communal.

15. DECLARATION D'EMPLOIS VACANTS 2026-2027 ET APPELS A LA NOMINATION :

Il est proposé au Conseil de déclarer vacants, pour l'année scolaire 2026-2027, les emplois et périodes de cours pour l'ensemble de l'enseignement communal de la Ville et à lancer les appels à la nomination pour lesdits emplois.

16. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : CREATIONS DE CLASSES MATERNELLES :

Il est proposé au Conseil de créer, pour la période du 16 mars au 3 juillet 2026, au niveau maternel, trois classes à mi-temps.

Notes de synthèse

17. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : GROUPE SCOLAIRE COMMUNAL FONDAMENTAL DE TERTRE - APPEL A CANDIDATS DIRECTEURS :

Il est proposé au Conseil de lancer un appel à candidatures à une fonction de direction pour le groupe scolaire communal fondamental de Tertre pour un emploi définitivement vacant, conformément aux dispositions du Décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

18. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse